

Stagiaires 2025

Bienvenue dans le métier !



Nous vous souhaitons tout d'abord de vous épanouir, de participer à l'émancipation des élèves, de donner un sens à votre métier qui est socialement utile, au service de l'égalité et de la justice sociale. L'année de stage est un moment particulier de la carrière des enseignant·es. Comment débute mon année de stage ? Quel est le calendrier ? Quelle sera ma rémunération ? Quel reclassement ? Comment se déroulent les mutations ?

Pour répondre à toutes ces questions, et

faire face aux difficultés de l'entrée dans le métier, il existe un outil incontournable : l'adhésion à un syndicat. C'est grâce au syndicat que l'on obtient les informations importantes sur l'actualité, que l'on peut être aidé·es dans les démarches, que l'on peut être défendu·es et accompagné·es, par exemple dans les instances paritaires. Les militant·es SUD éducation, dans les écoles, les établissements et instances sauront se montrer pugnaces face à la hiérarchie et vous défendre avec efficacité !

Priorité au service public d'éducation !

Le budget 2025 et les annonces pour 2026 prévoient des coupes massives : 40 milliards d'euros d'économies, au détriment des services publics. L'Éducation nationale, l'Enseignement supérieur et la culture sont ciblés. Le gouvernement attaque aussi les droits des agent·es public·ques, notamment par la baisse des indemnités en cas de congé maladie.

Dans les établissements scolaires, les conditions matérielles se dégradent, le bâti est vétuste et inadapté à la crise écologique. On observe ainsi une aggravation des inégalités et une mise en danger de notre santé et de celle des élèves.

SUD éducation revendique :

- » un véritable statut pour les AED et AESH ;
- » une revalorisation salariale et une réduction du temps de travail pour tou·tes les personnels ;
- » la baisse du nombre d'élèves par classe ;
- » des moyens accrus pour l'éducation prioritaire, la prévention, la santé scolaire et l'inclusion de tou·tes les élèves ;
- » la suppression du pacte ;
- » l'arrêt du financement public des établissements privés ;
- » la rénovation urgente et le désamiantage des bâtiments scolaires...

Syndiquez-vous !

Adhérer à SUD éducation, c'est adhérer à un syndicat :

- » impliqué dans toutes les luttes syndicales récentes : SUD éducation a été au premier plan de la lutte contre la réforme des retraites, mais aussi contre les dernières attaques dans l'éducation ;
- » qui articule l'activité syndicale avec les luttes contre les discriminations ;
- » représentatif au niveau ministériel, et qui défend les personnels face à la hiérarchie, dans les écoles, les établissements et les instances.



Le syndicat, comment ça marche ?

SUD éducation fonctionne de manière démocratique, via des structures (bi-) départementales ou académiques que vous pouvez contacter dans votre département pour être accompagné-e, conseillé-e, informé-e sur vos droits.

SUD éducation organise régulièrement des Assemblées générales, qui réunissent les adhérent-es qui souhaitent y participer, pour échanger sur leurs réalités professionnelles,

décider de leur participation à des actions et prendre part aux décisions syndicales.

SUD éducation organise aussi des formations ouvertes aux collègues pour mieux connaître vos droits, pour vous outiller pour défendre vos conditions de travail, pour découvrir les pédagogies émancipatrices et pour porter un projet féministe, antiraciste, écologiste et antivaldiste pour l'école.

Les revendications de SUD éducation pour les stagiaires :

- » Un allègement de service : pas plus d'un tiers du temps de service devant les classes, comme cela était le cas jusqu'à la maîtrise en 2011.
- » Une formation renforcée sur le temps de service, assurée par des formateurs et formatrices pour toutes les stagiaires.
- » Une formation de qualité avec une décharge de service pour leurs tuteurs et tutrices.
- » Un dispositif particulier pour soutenir celles et ceux qui sont en difficulté.
- » Une formation aux pédagogies coopératives et émancipatrices (Freinet, pédagogie nouvelle, pédagogie institutionnelle, GFEN, etc.) pendant la formation initiale.
- » Une harmonisation des procédures de titularisation dans toutes les académies, garantissant l'équité et les droits des stagiaires.
- » De vraies écoles de formations des enseignant-es, qui permettraient la poursuite de l'apprentissage disciplinaire et la pédagogie, en articulant temps de formation et découverte progressive du métier.

